

place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28

M. Thibaut GUIGUE
Président
Métropole Savoie
Bâtiment Evolution
25 rue Jean Pellerin
73000 Chambéry

Montmélian, le 02 octobre 2025

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territorial Métropole Savoie
Réf : WCh/CG/2025-443 AR n° 2C 182 733 7912 9

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité la Communauté de communes pour avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du SCoT de Métropole Savoie.

Dans le cadre de ses compétences, et notamment au titre des actions de développement économique, de la protection et mise en valeur de l'environnement, ainsi que de l'organisation de la mobilité, le Bureau communautaire de Cœur de Savoie a émis un avis favorable sur ce projet.

Celui-ci est en effet conforme aux échanges préalables à son arrêt et cohérent avec la vision portée par Cœur de Savoie, particulièrement sur la question de la densification des Parcs d'Activités Économiques. De plus, la mutualisation de l'enveloppe foncière nécessaire aux espaces dédiés aux pôles économiques préférentiels et aux projets de mobilité structurants à l'échelle du SCoT assoit la vocation métropolitaine de ces équipements. Cette approche intégrée renforce la cohérence territoriale et soutient un développement stratégique équilibré du territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes n'étant pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, les communes du territoire seront invitées à s'exprimer sur ce projet lors de la mise à disposition du public du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La Présidente,



Béatrice SANTAI

